



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Réf : AC/CN/070

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au Centre Communal Maurice Bernaudin, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
02/04/2021
Date d'affichage
02/04/2021

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES GUESNET, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février 2021 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2021 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

1-CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION EXTERNE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET DE RESTAURATION ET POUR LA CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite par Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint en charges des affaires scolaires et périscolaires, lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, concernant la volonté de la Municipalité de mettre en place :

- une gestion externalisée des services périscolaires et de restauration mis à la disposition des parents d'enfants Vinoliens,

- un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi et une partie des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Rappel des services proposés actuellement :

- Périscolaire du matin et du soir en maternelle,
- Périscolaire du matin et étude surveillée suivie du périscolaire le soir à l'école élémentaire,
- Restauration scolaire.

Services complémentaires avec la gestion externe :

- Présence quotidienne d'un directeur de centre de loisirs pour la gestion courante des demandes des familles et du personnel périscolaire et de restauration,
- Prolongation du périscolaire jusqu'à 19h00,
- Accueil de loisirs les mercredis et une partie des vacances scolaires (hors vacances de Noël),
- Mise en place d'un portail famille pour la réservation et le paiement en ligne des services périscolaires et de restauration.

Après avoir sollicité plusieurs organismes, seule la Ligue de l'enseignement a répondu aux attentes de la Municipalité.

Le montant annuel de cette prestation, toutes aides déduites, s'élève à 48 552 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti afin qu'il apporte plus de précisions sur les dates de démarrage de ce projet.

Monsieur Giannetti précise que ce projet a été retardé pour cause de crise sanitaire. La date de démarrage est, pour le moment, fixée au 1^{er} juin (date la plus optimiste) mais il faut préalablement communiquer auprès des familles et définir avec le personnel de mairie qui fait quoi et comment. Pour cela la Ligue de l'enseignement doit rencontrer l'ensemble du personnel pour la partie gestion.

Si la date du 1^{er} juin ne peut être tenue, cette nouvelle gestion démarrera au plus tard à la rentrée de septembre, l'idéal étant de « tester » cette nouvelle organisation avant la fin de l'année ce qui permettrait de voir ce qui ne fonctionne pas et de réajuster avant la rentrée scolaire.

Exposé du représentant de la Ligue de l'enseignement :

Monsieur Lecorps, représentant de la Ligue de l'enseignement expose brièvement l'organisation de cette structure :

La Ligue existe depuis 90 ans, il s'agit d'un mouvement d'éducation populaire, composé de 133 personnes et de différentes structures d'accueil allant de 3 à 25 ans (de la crèche au centre de formation pour adultes, maison des jeunes, ALSH...).

Le projet pour Vineuil-Saint-Firmin consiste en la mise en place d'un ALSH pendant les mercredis scolaires et certaines vacances scolaires, la reprise du périscolaire aux deux écoles matin et soir et son allongement jusqu'à 19h00 et gestion des services de restauration le midi.

L'équipe d'encadrement sera composée d'un coordonnateur (non présent sur site) et d'un Directeur ou d'une Directrice (présent sur site quotidiennement) qui se réuniront une fois par mois pour faire le point sur la gestion des services.

Questions de l'assemblée :

Madame Neau demande si l'allongement du périscolaire du soir sera bien effectif.

Monsieur Giannetti répond par l'affirmative, le périscolaire en maternelle et en élémentaire sera prolongé jusqu'à 19h00 au lieu de 18h30 actuellement.

Madame Neau interroge à présent le représentant de la Ligue sur les projets d'animations périscolaires qui pourront être proposés aux enfants.

Monsieur Lecorps explique que la thématique principalement abordée dans leurs autres structures est celle de la transition écologique. Il y a également des projets spécifiques mis en place comme pour l'alimentation toujours en lien avec la thématique environnementale.

Concrètement le but de la Ligue est de répondre à des labels eau, alimentation, climat ...

Madame Neau demande si des animations peuvent intégrer le Parc Naturel Régional Oise Pays de France auquel la commune adhère.

Monsieur Lecorps répond positivement l'objectif étant de coller le plus possible aux spécificités du territoire dans lequel la Ligue agit. C'est pourquoi avant le démarrage d'actions, un diagnostic est réalisé afin de savoir quel type d'activités seront mises en place.

Madame Sieg demande quelles sont les exemples d'activités qui peuvent être mises en place.

Monsieur Lecorps cite les activités suivantes :

- Projet environnemental qui passe par l'organisation d'une course d'orientation avec des thèmes environnementaux précis
- Rallyes découverte
- Projet en lien avec la musique (composition de texte avec mise en musique, séances en studio d'enregistrement...)

Monsieur Giannetti ajoute que pour tout projet éducatif il faut qu'il y ait une intention éducative et donc un projet pédagogique qui en découle.

Il rappelle qu'à Vineuil-Saint-Firmin il y a une médiathèque qui met déjà en place des activités culturelles à destination des enfants et que cela continuera après le démarrage de cette nouvelle gestion.

L'organisation de grands jeux peut aussi être envisagée ou encore des activités manuelles.

Les idées d'actions en lien avec un projet pédagogique ne manquent pas.

Monsieur Giannetti souhaite également évoquer l'articulation de cette nouvelle gestion avec les services de restauration scolaire.

L'idée est de mettre en place une nouvelle organisation des services afin de les optimiser cela prendrait la forme d'un self avec acquisition de nouveaux matériels et une réorganisation de l'espace.

Le personnel de restauration sera géré par le Directeur mis à disposition par la Ligue.

Monsieur Gauthier demande s'il n'y a pas là un vide juridique car qui aura la responsabilité du personnel sur les temps périscolaires et de restauration ? La Mairie ? la Ligue de l'enseignement ? Il faut que cela soit bien cadré notamment en cas d'accident de service.

Monsieur Giannetti répond que le personnel étant détaché c'est la ligue qui en a la responsabilité. La convention qui sera signée fixera les responsabilités juridiques de chacun sur les temps périscolaires et de restauration. La Ligue sera désignée comme employeur de ces agents à un instant T.

Monsieur Gauthier demande quel sera le statut du personnel.

Monsieur Giannetti répond que le personnel sera toujours sous le statut Mairie cela ne changera pas.

Monsieur Gauthier demande ce qu'il en sera du matériel utilisé pour ces temps périscolaires et de restauration.

Madame Neau pense que l'ensemble de ces dispositions seront spécifiées dans la convention.

Monsieur Giannetti répond par l'affirmative.

Madame Angeles Guesnet demande combien de personnes seront mises à disposition par la Ligue.

Il y aura un Directeur ou Directrice sur la structure 1 (école élémentaire) et un BAFA référent sur la structure 2 (école maternelle).

Le BAFA référent sera-t-il issu du personnel de la Mairie ?

Monsieur Giannetti répond par la négative, le BAFA référent sera issu du personnel de la Ligue.

Le temps de travail du personnel communal va-t-il évoluer ?

Monsieur Giannetti répond par l'affirmative car il y aura les mercredis scolaires + les vacances.

Le Directeur sera-t-il toujours présent sur le site ?

Oui sur les temps périscolaires mais sera éventuellement amené se déplacer sur d'autres structures hors de ces temps.

Monsieur Gauthier demande quelle sera la durée de la convention.

Monsieur Giannetti répond que cette convention durera 3 ans avec possibilité d'y mettre un terme après un an ou de la renouveler à terme en cas de succès.

Les questions étant épuisées, monsieur le Maire remercie Monsieur Lecorps pour son intervention et Monsieur Giannetti pour le travail accompli et rappelle que sans sa détermination ce projet n'aurait certainement pas vu le jour.

Il propose au Conseil de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité sur la contexture de ce projet et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

2-COMPTES ADMINISTRATIF 2020-AFFECTATION DES RESULTATS 2021-BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, adjointe au Maire en charge des finances qui présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2020
011	Charges à caractère général	356 004,82 €
012	Charges de personnel	442 218,26 €
014	atténuation de produits	212 862,00 €
042	Opérations ordre	48 266,00 €
65	Autres charges de gest. cour	121 798,65 €
66	Charges financières	11 632,28 €
	TOTAL charges fonctionnement	1 192 782,01 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €
	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
	TOTAL dépenses fonctionnement	1 192 782,01 €
RECETTES		CA 2020
002	excédent antérieur	681 401,49 €
013	Atténuation de charges	8 278,24 €
042	opérations ordre	21 029,60 €
70	produits de services	41 135,07 €
73	Impôts et taxes	1 064 789,36 €
74	dotations et participations	167 810,90 €
75	autres produits gestion courante	37 379,17 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	14 596,11 €
	TOTAL produits fonctionnement	2 036 419,94 €

CA 2019	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	681 401,49 €
CA 2020	excédent 2020	162 236,44 €
		843 637,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA 2020
001	Déficit antérieur	388 716,93 €
16	Emprunts	57 478,74 €
20	frais étude- logiciels	27 642,00 €
204	Subvent équipt versées	0,00 €
21	inst gales	281 918,29 €
27	Immo financières	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
040	Op2rations d'ordre	21 029,60 €
	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL Charges invest	776 785,56 €
020	Dépenses impreuves	0,00 €
	TOTAL Dépenses invest	776 785,56 €
RECETTES		CA 2020
001	excédent antérieur	
1068	excédent fonct capitalis	491 646,00 €
10222	FCTVA	47 404,99 €
10226	taxe aménagement	7 447,90 €
13	subventions	73 556,33 €
16	emprunt	460,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
40	opération ordre	48 266,00 €
	TOTAL produits invest	668 781,22 €

CA 2019	Déficit invt	-388 716,93 €
CA 2020	Excédent 2020	280 712,59 €
		-108 004,34 €

excédent total
735 633,59 €

En section de fonctionnement.

Les dépenses ont représenté 1 192 782 €

- Les Dépenses à caractère général ont subi l'effet covid avec des frais moindres - cantine, périscolaire, transport car, piscine, formations, animations... – moindre entretien des bâtiments et de voirie également.
- Pour les Charges de personnel, il a été octroyé une augmentation de temps de travail à deux agents et les primes ont été rééquilibrées
- Les subventions aux associations ont représenté 50 400€ (Foyer des Tout Petits, Ardente, Anciens combattants, coopérative scolaire, SPA, Amis réunis, Parc Naturel Régional)

Les recettes se sont élevées à 1 355 018 €

- l'Excédent antérieur est moins important qu'en 2019
- Les recettes, périscolaire et cantine ont bien évidemment diminué aussi
- Les Impôts, taxes et dotations sont pratiquement identiques
- **Cette section enregistre un EXCÉDENT pour l'année 2020 de 162 236€**
Avec les excédents antérieurs de 681 401€, le résultat cumulé est de : 843 637€

En section d'investissement.

Les DÉPENSES représentent 776 785 €

Le déficit antérieur de 2019 est de 347 430 € - Sera compensé par l'article 1068 en recettes

Des Frais étude ont suivi les dossiers du ruissellement de l'eau dans l'ancien Vineuil – de la maîtrise des cavités rue des Sœurs, du PLU.

Les travaux : réhabilitation d'une partie du Jeu d'Arc, l'achat des jeux du Bois du Ludde, remplacement des fenêtres du presbytère, une nouvelle aire de jeu à l'école maternelle, des travaux rue des Sœurs, des potelets pour l'allée verte et des barrières, une chaudière pour l'école primaire, l'informatique de la mairie avec de nouveaux ordinateurs, des armoires froides pour la cantine, la clôture de l'aire de jeu devant école primaire pour obtenir l'ouverture de ce lieu, du matériel pour les services techniques (aspirateur feuilles, 2 tronçonneuses, balayeuse, tondeuse, épandeur à sel) et un tracteur pour les plus significatives des dépenses.

Les RECETTES sont de l'ordre de 668 781 €

Excédent de fonct (article 1068) : 491 646 € pour couvrir le déficit et les RAR

Le Fonds de compensation de la TVA nous a permis de récupérer la TVA sur l'année 2019

Taxe aménagement : fluctuant 7 447 €

Subventions : Conseil Départemental 19 160€ - PNR 18 100 € (jeu arc) – Agence Eau 11 100 € - ÉTAT 24 770 €

LE DÉFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'élève à 108 004 €

RÉSULTAT GLOBAL 2020
843 637 € - 108 004 € = 735 633 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du Conseil de procéder au vote du compte administratif.

Madame NEAU demande si le compte administratif tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulées, elle propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif du budget de l'exercice 2020.
Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNAL

Vu la délibération n°2a du 12 avril 2021, présentant et votant le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2020,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Communal 2020 du receveur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation des résultats en 2021 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		681 401,49 €	388 716,93 €		388 716,93 €	681 401,49 €
Opérations de l'exercice	1 192 782,01 €	1 355 018,45 €	388 068,63 €	668 781,22 €	1 580 850,64 €	2 023 799,67 €
Totaux	1 192 782,01 €	2 036 419,94 €	776 785,56 €	668 781,22 €	1 969 567,57 €	2 705 201,16 €
Résultat de clôture (=CA)		843 637,93 €	108 004,34 €			735 633,59 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2018 moins 1068/2019

Besoin de financement

108 004,34 €

au compte 001 investissement dépenses BP 2020

Excédent de financement

au compte 001 investissement recettes BP 2020

Restes à réaliser

254 958,79 €

133 202,29 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/20 et BP/21

Besoin de financement des restes à réaliser

121 756,50 €

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

229 760,84 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

229 761,00 €

au compte 1068 Investissement BP 2021, avec émission titre de recette.

613 876,93 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation de résultat en 2021.

3-TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame NEAU, Adjointe en charge des finances, rappelle les taux d'impositions communaux 2020

	TFB	TFNB	CFE
Taux 2020	11,89 %	29,47 %	17,65 %

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux en vigueur depuis 2017.

	TFB	TFNB	CFE
Taux 2021	11,89 %	29,47 %	17,65 %

Madame Neau précise que la Taxe d'Habitation a été supprimée et remplacée par une partie de la Taxe Foncière Bâtie du Département.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Madame NEAU présente le budget primitif compte par compte.

La répartition des dépenses et des recettes se fait de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	BP 2021
011	Charges à caractère général	422 216,00
012	Charges de personnel	471 211,00
014	atténuation de produits	212 862,00
042	Opérations ordre	17 988,00
65	Autres charges de gest. cour	131 054,00
66	Charges financières	13 540,00
	TOTAL charges fonctionnement	1 268 871,00
67	charges exceptionnelles	408 471,00
	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	182 000,00
022		
023	virement section INVT	63 110,00
	TOTAL dépenses fonctionnement	1 922 452,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	BP 2021
001	Déficit antérieur	108 004,34
16	Emprunts	75 174,00
20	frais étude- logiciels	39 339,00
204	Subvent équipt versées	198 369,00
21	inst gales	626 268,00
27	Immo financières	500,66
23	Immobilisations en cours	13 500,00
040	Op2rations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL Charges invest	1 061 155,00
020	Dépenses imprevue	0,00
	TOTAL Dépenses invest	1 061 155,00 €

	RECETTES	BP 2021
002	excédent antérieur	613 876,93
013	Atténuation de charges	0,00
042	opérations ordre	0,00
70	produits de services	23 500,00
73	Impôts et taxes	1 105 780,00
74	dotations et participations	146 116,00
75	autres produits gestion courante	33 179,07
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	TOTAL produits fonctionnement	1 922 452,00 €

	RECETTES	BP 2021
001	excédent antérieur	0,00
1068	excédent fonct capitalis	229 761,00
10222	FCTVA	46 629,00
10226	taxe aménagement	0,00
13	subventions	353 667,00
16	emprunt	350 000,00
021	virement section fonct	63 110,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
40	opération ordre	17 988,00
	TOTAL produits invest	1 061 155,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES réelles prévues 1 268 871€

Dépenses à caractère général – Une augmentation par rapport à 2020 puisque ce chapitre intègre le projet Centre aéré/périscolaire pour 50 000€, des prestations travaux SE60 pour 13 800€, 9000€ sel routes, (pour info 10 000 € fêtes et cérémonies pour l’instant).

Charges de personnel: en augmentation également, due aux 15 000€ prévus pour la police municipale et les augmentations de temps de travail sur une année.

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Revenus) est stable pour l’instant à 212 862€.

Les Amortissements de nos investissements qui deviennent des recettes en investissement sont de 17 988€.

Charges de gestion courante : y figurent, comme en 2020, les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Les intérêts de nos emprunts représentent 13 540€.

Pour équilibrer avec le montant des recettes qui tiennent compte des excédents des exercices antérieurs, nous avons inscrits des Charges exceptionnelles, des dépenses imprévues et un virement à la section investissement (non versé) à hauteur totale de 653 581€.

CE QUI PORTE LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À 1 922 452€

RECETTES 1 308 975€ avec l’excédent antérieur : 1 922 452€€

L’Excédent antérieur est moins important qu’en 2019, soit 613 876€.

Nous enregistrons moins de remboursements maladie agents, moins de recettes du périscolaire et de la cantine.

Impôts et taxes et dotations sont légèrement plus importants par un reliquat antérieur.

L’excédent antérieur est de 613 876€ après virement en investissement de 229 761€.

INVESTISSEMENT

Madame NEAU présente les principaux projets communaux au titre de l'année 2021 et les demandes de subventions qui y seront associées :

Projet Investissements	Dépenses 2021	Subventions 2021	Net
Rachat ancienne gare	378 000,00 €	227 499,41 €	150 500,59 €
SE60 Enfouissement réseau EP St Leu Charolais	54 424,44 €	- €	54 424,44 €
SE60 Enfouissement rue des sœurs	53 000,02 €	- €	53 000,02 €
Aire de jeu St Firmin + Mur et Portail	28 118,27 €	5 410,00 €	22 708,27 €
Remise en état LA POSTE	21 500,00 €	- €	21 500,00 €
Passages Piétons	18 750,00 €	- €	18 750,00 €
SE60 Enfouissement rue des Bouderies	18 000,00 €	- €	18 000,00 €
Vitrages Maternelle	25 000,00 €	7 250,00 €	17 750,00 €
SE60 Enfouissement Jonquilles Violettes Bouleautière	46 744,54 €	30 620,00 €	16 124,54 €
SMOTHD - Travaux supplémentaires Fibre	13 200,00 €	- €	13 200,00 €
SE60 Eclairage Public - Souterrain - QUARTIER LA BOULEAUTIERE VERSION 2	13 000,00 €	- €	13 000,00 €
Cavité rue des Sœurs	17 503,00 €	4 640,00 €	12 863,00 €
Remise en état Mairie - cave - éclairage ext	10 847,05 €	- €	10 847,05 €
Maison du jeu d'Arc	17 610,25 €	6 947,78 €	10 662,47 €
Cavernes	22 838,56 €	12 266,00 €	10 572,56 €
Toiture centre communal avec impostes salle restauration	28 000,00 €	17 987,28 €	10 012,72 €
Matériel Service Technique	10 000,00 €		10 000,00 €
Barrières et Potelets	9 567,05 €		9 567,05 €
Chaudière CCL	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
Abribus Courtillet	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
Cantine meuble self service	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
Chaudière mairie	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Aménagement Bibliothèque - CCL	4 725,89 €	- €	4 725,89 €
Etude faisabilité Réaménagement Bois Coupé après SE60 (ACP)	960,00 €	3 - €	3 960,00 €

Toiture Presbytère	500,00 €	2	- €	2 500,00 €
Plan topo Bouleautière	196,00 €	2	- €	2 196,00 €
Révision PLU	192,60 €	3	1 410,00 €	1 782,60 €
Bacs et bancs	500,00 €	1	- €	1 500,00 €
Electricité atelier	456,87 €	1	- €	1 456,87 €
Plan topo Bois coupé	430,40 €	1	- €	1 430,40 €
Etude Gestion des Eaux Pluviales	560,00 €	14	13 175,00 €	1 385,00 €
Aménagements Ecoles	129,06 €	1		1 129,06 €
Mise aux normes COVID CCL	625,00 €			625,00 €
Mise au norme COVID Ecoles	275,00 €	2	2 118,93 €	156,07 €
Aire de jeu - Jeu d'Arc				- €
Tracteur				- €
Informatique Mairie				- €
Aire de jeu Maternelle				- €
Rénovation logt Cours Ferraud				- €
Portail Primaire				- €
Cantine frigos				- €
Chaudière GSA				- €
Etude crèche				- €
Vidéosurveillance				- €
Mobilier Mairie				- €
Noel				- €
Mise aux normes COVID Foot				- €
Accessibilité PMR			7 910,00 €	- 7 910,00 €
Fenêtres Presbytère			16 432,60 €	- 16 432,60 €
Divers	19 161,60 €			19 161,60 €
Total	870 815,60 €		353 667,00 €	517 148,60 €
			FCTVA à récupérer	46 629,00 €
			soit	470 519,60 €

Monsieur Gauthier fait remarquer que l'excédent de fonctionnement est inférieur aux autres années et ajoute qu'il faut être prudent dans les dépenses à engager afin de ne pas se retrouver en mauvaise posture surtout si la Municipalité n'a pas pour projet d'augmenter les taux d'imposition.

Même si les projets d'investissement présentés sont intéressants il faut bien en mesurer le coût en amont pour dégager suffisamment de recettes.

Madame Sieg demande si la Municipalité est dans l'obligation de faire un emprunt.

Madame Neau répond qu'il est intéressant d'emprunter vu les taux appliqués.

Monsieur Gauthier est en accord avec Madame Neau sur ce point l'emprunt permet de ne pas toucher au fonds de roulement.

Madame Angeles-Guesnet demande quels sont les taux appliqués pour les collectivités.

Madame répond qu'actuellement le taux est à 1.60 %.

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame NEAU rend la parole à Monsieur Le Maire.

Ce dernier propose au conseil de passer au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2021 qui peut se résumer ainsi :

- *Dépenses et Recettes de fonctionnement* : 1 922 452,00 €
- *Dépenses et Recettes d'investissement* : 1 061 155,00 €

Soit un budget global de 2 983 607 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

5-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2021

Madame NEAU présente au conseil les subventions 2021 comme suit :

	2019	2020	2021
AMIS REUNIS	770 €	770 €	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	450 €	600 €	600 €
ARDENTE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €	800 €	800 €
A.S.E.C	150 €	150 €	150 €
FOYER DES TOUT-PETITS	43 000€	45 000€	43 000 €
TENNIS CLUB DE VINEUIL SAINT FIRMIN	-€	200 €	200 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	-€	150 €	150 €
SPA	-€	-€	150 €
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE CANCER	-€	-€	1 950 €

Madame Neau précise que les montants votés sont des montants maximums qui peuvent être revus à la baisse ou encore ne pas être versés en cas d'inactivité de l'association.

Chaque association doit fournir son rapport d'activité, son bilan ainsi que le budget prévisionnel 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6- COMPTE ADMINISTRATIF- COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2020- AFFECTATION DE RESULTATS 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame NEAU, présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2020
011	Charges à caractère général	4 200,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	atténuation de produits	0,00 €
042	Opérations ordre	39 731,00 €
65	Autres charges de gest. cour	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
TOTAL charges fonctionnement		43 931,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
TOTAL dépenses fonctionnement		43 931,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA 2020
001	Déficit antérieur	
16	Emprunts	10 501,93 €
20	frais étude- logiciels	600,00 €
204	Subvent équipt versées	0,00 €
21	inst gales	0,00 €
22	Immos reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisations en cours	101 085,16 €
040	Opérations d'ordre	445,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL Charges invest		112 632,09 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL Dépenses invest		112 632,09 €

RECETTES		CA 2020
002	excédent antérieur	93 346,48 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	opérations ordre	445,00 €
70	produits de services	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	dotations et participations	0,00 €
75	autres produits gestion courante	48 866,82 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL produits fonctionnement		142 658,30 €

RECETTES		CA 2020
001	excédent antérieur	82 653,56 €
1068	excédent fonct capitalis	2 010,00 €
10222	FCTVA	1 987,18 €
10226	taxe aménagement	0,00 €
13	subventions	18 960,00 €
16	emprunt	11 850,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
40	opération ordre	39 731,00 €
TOTAL produits invest		157 191,74 €

CA 2019	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	93346,48
CA 2020	excédent antérieur	5 380,82 €
		98 727,30 €

CA 2019	Excédent invt	82653,56
CA 2020	Déficit antérieur	-38 093,91 €
		44 559,65 €

excédent total
143286,95

Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif du budget eau et assainissement.

Madame NEAU, demande si le compte administratif du service des eaux tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, elle propose le passage au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire étant sorti, adopte le compte administratif du budget du service des eaux de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu la délibération n°6a du 12 avril 2021, présentant et votant le Compte Administratif du budget l'eau de l'exercice 2020,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget de l'eau 2020 du receveur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DE RESULTATS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		93 346,48 €		82 653,56 €	- €	176 000,04 €
Opérations de l'exercice	43 931,00 €	49 311,82 €	112 632,09 €	74 538,18 €	156 563,09 €	123 850,00 €
Totaux	43 931,00 €	142 658,30 €	112 632,09 €	157 191,74 €	156 563,09 €	299 850,04 €
Résultat de clôture (=CA)		98 727,30 €		44 559,65 €		143 286,95 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2018 moins 1068/2019

Besoin de financement au compte 001 investissement dépenses BP 2020

Excédent de financement **44 559,65 €** au compte 001 investissement recettes BP 2020

Restes à réaliser **45 854,24 €** **22 947,00 €**

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/20 et BP/21

Besoin de financement des restes à réaliser **22 907,24 €**

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement **21 652,41 €**

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

98 727,30 € au compte 1068 Investissement BP 2021, avec émission titre de recette.

98 727,30 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats sur le budget primitif 2021.

7-BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2021
011	Charges à caractère général	10 000,00
012	Charges de personnel	0,00
014	atténuation de produits	0,00
042	Opérations ordre	39 731,00
65	Autres charges de gest. cour	2 000,00
66	Charges financières	25,00
	TOTAL charges fonctionnement	51 756,00
67	charges exceptionnelles	99 979,00
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	7 400,00
023	virement section INVT	0,00
	TOTAL dépenses fonctionnement	159 135,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	BP 2021
001	Déficit antérieur	
16	Emprunts	12 241,00
20	frais étude- logiciels	17 757,00
204	Subvent équipt versées	0,00
21	inst gales	5 000,00
22	Immos reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	40 773,00
040	Opérations d'ordre	407,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL Charges invest	76 178,00
020	Dépenses impreuves	47 779,00
	TOTAL Dépenses invest	123 957,00 €

	RECETTES	BP 2021
002	excédent antérieur	98 727,30
013	Atténuation de charges	0,00
042	opérations ordre	407,00
70	produits de services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	dotations et participations	25 000,00
75	autres produits gestion courante	35 000,70
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	TOTAL produits fonctionnement	159 135,00 €

	RECETTES	BP 2021
001	excédent antérieur	44 559,65
1068	excédent fonct capitalis	0,00
10222	FCTVA	16 719,35
10226	taxe aménagement	0,00
13	subventions	22 947,00
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
40	opération ordre	39 731,00
	TOTAL produits invest	123 957,00 €

Madame NEAU précise que les travaux ou dépenses, de même qu'en 2020, concernent la Place du Docteur Roux et la Rue Charles Duru.

le Budget primitif 2021 du Service des EAUX qui peut se résumer ainsi:

Dépenses et Recettes d'exploitation : 159 135 €

Dépenses et recettes d'investissement : 123 957 €

Soit un Budget global de 283 092 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget de l'eau pour l'exercice 2021.

8a-TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU TELECOM RUE DES SŒURS AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE ET FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessus doivent être réalisés,

Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 30 mars 2021 s'élevant à la somme de 111 860,60 €,

Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 59 990,35 € avec subvention du Syndicat d'Énergie de l'Oise

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L5212-24 et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ».

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « subventions d'équipements aux organismes publics » et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'article L 5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en date du 5 février 2020 ;
- Accepte la proposition financière du SE60 pour procéder aux travaux de l'enfouissement des réseaux BT/EP/RT rue des Sœurs,
- Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- Inscrit au budget communal de l'année 2021 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 52 999,07 €
 - En section de fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 6 991,28 €
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8b-TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU TELECOM QUARTIER BOULEAUTIERE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE ET FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération avait déjà été prise pour la réalisation des travaux d'éclairage public du quartier de la Bouleautière.

Suite à des changements dans la programmation il est nécessaire de délibérer à nouveau pour la mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et réseau télécom.

La présente délibération annule et remplace la délibération N°4 en date du 3 novembre 2020.

Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 30 mars 2021 s'élevant à la somme de 39 838,49 €,

Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 15 462,32 € avec subvention du Syndicat d'Énergie de l'Oise

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L5212-24 et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ».

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « subventions d'équipements aux organismes publics » et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'article L 5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en date du 5 février 2020 ;
- Accepte la proposition financière du SE60 pour procéder aux travaux de l'enfouissement des réseaux BT/EP/RT quartier Bouleautière,
- Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- Inscrit au budget communal de l'année 2021 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 12 972,41 €
 - En section de fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 2 489,91 €
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9-OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUi À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de la loi ALUR permettent aux Communes de s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au profit de leur intercommunalité et ce pour conserver la maîtrise de leur développement urbain et répondre au mieux à l'évolution des besoins de leur territoire.

La volonté de la commune étant de conserver ses prérogatives en matière de document d'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'opposer à ce transfert de compétence à la CCAC.

Monsieur Faure demande quelle est la position des autres communes de la CCAC.

Monsieur le Maire confirme que toutes les communes ont fait part de leur opposition à ce transfert de compétence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

Permis de construire de l'EHPAD

Monsieur Gauthier demande où en est l'instruction du dossier de permis de construire.

Monsieur le Maire explique avoir signé l'accord de permis de construire fin mars.

La première pierre devrait être posée dans deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

~~~~~